RÉPONSE
D'UN MÉDECIN DE VILLAGE
A LA PÉTITION
DU DOCTEUR G.***

Vous êtes Gentilhomme, mon confrère; je le ſais. Ce fait, que bien du monde ignore, doit rendre encore plus précieuſe aux yeux des François la démarche héroïque que vous venez de faire en faveur du Tiers-Etat, qui, à le bien prendre, compoſe à lui ſeul la majeure partie de la Nation. Votre didactique & ſage Écrit reſpire par-tout cet eſprit d'ordre & de clareté que vous avez puiſé dans les les leçons & dans les Ouvrages du ſavant Aſtruk. Votre caractère de douceur & de circonſpection s'y fait également ſentir à

chaque page ; & ceux qui vous ont pratiqué, voient avec une eſpèce de ſatiſfaction que vous y traitez la politique avec le même ton que vous avez toujours eu en Médecine ; c'eſt bien : les Médecins trop hardis riſquent quelquefois de faire périr leurs malades ; mais convenez auſſi qu'ils ont quelquefois des ſuccès que ne peut guère ſe promettre la Médecine anodine, qui attend tout de la Nature, ou qui, pour calmer l'impatience du malade & des aſſiſtans, n'emploie aſſez ſouvent que de petits remèdes qu'elle ſait bien être au-deſſous du mal. Par exemple, ſi c'eſt *propter duritiam cordis* que vous traitez le Clergé & la Nobleſſe avec tant de ménagemens, vous avez encore raiſon, parce que quand on ne peut pas guérir radicalement ſon malade, il faut au moins chercher à pallier ſon mal, & à en tirer le meilleur parti poſſible, en prenant ſur-tout garde de l'aigrir par des remèdes trop violens. Les anodins, j'en conviens, ſont vraiment, en ce cas, les

remèdes héroïques & tranchans. Cependant, que diriez-vous, si l'on vous faisoit voir que ces mêmes privilèges du Clergé & de la Noblesse qui vous en imposent tant, étoient, dans le principe, communs à toute la Nation qui y avoit le même droit? Nos sages ayeux les Francs, étoient dans l'usage, pour exciter plus puissamment l'émulation & diriger tous les cœurs vers l'amour de la patrie, de récompenser les services qu'on lui rendoit, par la concession à vie d'une terre plus ou moins grande, à laquelle ils attachoient la noblesse personnelle sous le nom de bénéfice, que l'Etat reprenoit à la mort du titulaire, dont les descendans rentroient dans la classe des autres Francs qui étoient également Nobles, ou plutôt Francs comme eux (1).

---

(1) Tous les Francs étoient alors également Nobles; il n'y avoit d'esclaves que les Gaulois: mais on trouva le secret, dans la suite, de les mettre tous au même taux.

Bientôt les troubles, les interrègnes & la foibleſſe ſur-tout de quelques Rois, enhardirent tellement les poſſeſſeurs de ces terres ou bénéfices, qu'ils ſe les approprièrent tout-à-fait, ainſi que la nobleſſe, qu'ils firent paſſer à leurs deſcendans : voilà qui eſt ſimple & aiſé à vérifier. Les privilèges du Clergé ont, à-peu-près, la même date, mais ont une autre origine ; il avoit droit, comme tout le reſte de la Nation, de s'aſſembler tous les ans au mois de Mars ou de Mai, aſſez ſouvent même ſans aucune convocation préalable, pour convenir de la quotité du Don-gratuit qu'il feroit, comme les autres Ordres, à l'Etat. La Nobleſſe & le Peuple plus inſoucians ſans doute, ayant peu-à-peu négligé de ſe trouver à ces Aſſemblées, le Clergé plus prévoyant, & infiniment plus aviſé ſur ſes propres intérêts, les continua pour lui ſeul, & il s'eſt maintenu juſqu'à ce jour ſans trouble dans la poſſeſſion excluſive d'un droit qui ap-

partenoit à toute la Nation. Et voilà d'où vient qu'encore aujourd'hui nous le voyons tous les cinq ans s'assembler de lui-même, & n'accorder à la Nation qu'une très-petite partie de son énorme revenu, sous l'humble dénomination de Don-gratuit, pour en rappeler sans doute l'origine, & faire même sentir aux deux autres Ordres qu'il pourroit fort bien s'en dispenser.

Vous conviendrez avec moi, mon Confrère, que de pareils privilèges sont un peu abusifs, en ce qu'ils surchargent par trop le Peuple, qui, dans le principe & la constitution, avoit absolument le même droit. Vous conviendrez aussi que de pareils titres, tout respectables qu'ils sont par leur ancienneté, ne sont guères propres à faire entièrement déroger à la justice qu'il y auroit à accorder au Tiers-Etat, qui fait le fond de la Nation, un peu plus de Députés à l'Assemblée générale qu'aux deux autres Ordres privilégiés, qui, sans cette sage précaution, vu

la foibleſſe humaine, comme vous l'avez fort bien ſenti dans une circonſtance analogue, abuſeront toujours de leurs privilèges à ſon préjudice.

Peut-être vous étonnerez-vous de me voir preſque donner le nom de Nation à cette foule immenſe de vingt millions d'ames; j'en laiſſe quatre pour le Clergé & la Nobleſſe; vous voyez que je ſuis accommodant & bon Prince: mais écoutez-moi juſqu'au bout; je vais bien vous étonner davantage: s'il y a du mal, ce ne ſera pas ma faute, mais bien celle de la choſe même. Vous avez le cœur droit, vous êtes inſtruit, & ſur-tout fort exercé dans la Dialectique, comme doit l'être tout bon Médecin. Convenez-vous que toute Nation eſt principalement compoſée du plus grand nombre de ſes individus? Si vous convenez de cela, vous conviendrez bien auſſi que le Tiers-Etat étant parmi nous infiniment plus nombreux que les deux Ordres privilégiés pris enſemble, doit néceſſairement com-

poſer la Nation preſqu'entière ; & que dès-lors les mots de Tiers-Etat & de Nation Françaiſe ſont preſque identiques : voilà le principe & la règle générale que vous ne me conteſterez pas ; mais comme il n'y a guère de règle générale qui n'ait ſes exceptions, voyons ſi celle-ci en auroit auſſi quelques-unes. J'en apperçois effectivement deux très-conſidérables. Il faut en convenir, ce ſont les Prêtres & les Nobles qui mettent en avant de très-grands privilèges, & qui veulent en quelque ſorte faire corps à part au milieu de la Nation, comme autrefois les Jéſuites qui prétendoient auſſi tenir de très-grands privilèges des Papes. Eh bien ! Meſſieurs, qu'à cela ne tienne, ſi c'eſt votre droit ; mais comme en toutes choſes les exceptions ont toujours été ſubordonnées à la règle générale, ne vous oppoſez point à ce que la règle générale prévale un tant ſoit peu parmi nous, & ne trouvez pas trop mauvais que nous ayons un peu plus de repréſentans que vous dans la

grande Aſſemblée ; autrement juſtice ne ſeroit point faite, & les intentions du Roi lui-même ne ſeroient point remplies, puiſqu'il dit formellement dans ſon Arrêt du 5 Octobre dernier : N'eſt-il pas eſſentiel de débuter dans cette grande carrière par une démarche conforme à la raiſon & au vœu légitime *de la plus grande partie de la Nation?* Il dit dans un autre endroit, qu'il apperçoit plus que jamais le prix ineſtimable du concours *général des ſentimens & des opinions*. Or, je vous le demande à vous-même, mon Confrère, croyez-vous que tout cela puiſſe avoir lieu, ſi l'on ſe contente de n'admettre le Tiers à l'Aſſemblée générale qu'à nombre égal, comme vous le demandez au nom des Pariſiens? Je ne le crois pas, moi qui n'ai point de miſſion, & qui me contente de propoſer mon avis en faveur de la choſe publique, ſans autre prétention.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt étonnant, qu'ayant des intentions auſſi pures, &

autant de lumière que vous en avez, vous n'ayez pas entrevu les inconvéniens qu'il y auroit à ſuivre le parti que vous propoſez. Le moindre de tous ſeroit que votre aſſemblée, qui doit changer en bien la face de l'Europe entière par le torrent de lumière qui en jaillira néceſſairement, & vous donner à vous, partout, une prépondérance marquée par les ſages règlemens qui y ſeront faits, & par les reſſources pécuniaires que vous développerez de toute part, finiroit, comme celle des Rats de la Fontaine, par ſe ſéparer ſans avoir rien décidé, par la raiſon bien ſimple, que toutes les fois que vous oppoſerez deux forces égales, le réſultat en ſera à coup sûr zéro, ou preſque rien, comme on l'a déjà éprouvé tant de fois en pareille circonſtance. Je vais même plus loin, & je dis que s'il en réſultoit quelques déciſions, elles ſeroient néceſſairement au déſavantage du Tiers par un autre raiſon auſſi ſimple, qu'un grand Miniſtre a ſentie dans ſon dernier écrit :

c'eſt que les grands du Clergé & de la Nobleſſe étant évidemment plus pratiques en intrigue, les premiers ſur-tout, & connoiſſant mieux l'eſprit de la Cour, dont le Tiers-État n'a pas la moindre idée, parce qu'il en eſt trop loin, & qu'il ne lui eſt pas permis d'en approcher, ils feroient néceſſairement pencher la balance de leur côté, ſoit en intimidant les uns, ſoit en promettant des places honorifiques aux autres, ſoit, enfin, en tentant les autres par l'appât des richeſſes & d'une plus grande fortune; car, il ne faut point ici ſe faire groſſièrement illuſion, & s'imaginer que dans la balance politique, deux Roturiers, fuſſent-ils des Bergaſſe, puſſent jamais peſer autant qu'un Cardinal & un Duc quelconques, comme il pourroit arriver dans la balance ordinaire du commerce. Ainſi, quand bien même vous ne chercheriez qu'à mettre l'équilibre entre les deux baſſins de la première balance, je ſoutiens qu'il faudroit au moins trois Roturiers pour

faire tête à un Prélat ou à un Noble, & ſe mettre dans un juſte équilibre avec lui ; & c'eſt ce que ces Meſſieurs nous ſont ſi bien ſentir dans toutes les autres circonſtances de la vie commune. Je me rappelle à ce ſujet avoir lu depuis peu une anecdote aſſez piquante, que d'autres auront, ſans doute, auſſi lue comme moi, & qui m'a fourni matière à bien des réflexions.

Dans une des précédentes aſſemblées d'Etats-Généraux, où l'Ordre du Tiers étoit à nombre égal, & délibéroit ce jour-là conjointement avec les deux autres, l'éclat de la pourpre ſacerdotale fit dès le premier choc flotter la cohorte plébéienne, ſur laquelle elle fit preſque le même effet qu'auroit pu faire la tête de Méduſe ; un inſtant après, elle ploya tout-à-fait devant les hauts panaches des Patriciens, & courut précipitamment réparer ſon déſordre, & ſe rallier dans ſa chambre. Là, revenue de ſon étonnement, & après avoir calmé ſon imagination effarouchée à la vue d'objets qui ne lui étoient pas

familiers, l'hiſtoire nous rapporte qu'ayant ſerré les rangs pour ſe mieux communiquer, de l'un à l'autre & de proche en proche, tout ce qui pourroit leur reſter de courage & de bravoure après une pareille défaite, ils revinrent à la charge, & ſe repréſentèrent au combat en très-belle ordonnance, mais hélas! avec preſque auſſi peu de ſuccès que la première fois. Je vous ai un peu égayé. Cette hiſtoire eſt très-véritable au fond. Pour vous faire ſentir de plus en plus que vous avez tout-à-fait manqué votre but en demandant que le Tiers fût à nombre égal, parce que, très-aſſurément, l'égalité ne s'y trouvera pas de cette manière, il falloit avoir plus d'égard à la proportion morale qu'à l'arithmétique, & mettre ces Meſſieurs trois contre deux : alors, alors..... peut-être auroit-on pu ſe défendre un peu (1).

(1) Il me vient une idée, que, toute groteſque qu'elle eſt, vous approuverez ſans doute : c'eſt que le Tiers-Etat

Je ne veux pourtant pas que vous ayez à me reprocher d'avoir voulu vous faire gratis une espèce de querelle d'Allemand: comme je n'en souffre jamais de personne, je me défends autant que je puis d'en faire aux autres. Je conviens donc que vous avez senti qu'il y auroit de la *justice* à accorder un plus grand nombre des représentans au Tiers ; mais admirez avec moi la foiblesse & les contradictions perpétuelles de l'esprit & du cœur humain. A

---

ne feroit peut-être pas si mal de ne prendre pour ses Représentans que des Médecins, dont l'ample & majestueuse ordonnance écarlate fourrée d'hermine, sans parler du chaperon, du rabat & du bonnêt rouge, pourroit aussi en imposer aux deux autres Ordres ; sur-tout si l'on joignoit à cet appareil, véritablement imposant, quelques mortiers d'Apothicaires, & quelques autres pièces d'artillerie bien & duement chargées de grec & bourrées de latin, dont le tintamare inusité pourroit causer quelque surprise à nos adversaires, sur-tout du Clergé, qui aussi-bien n'aime déjà pas trop les Médecins, & les faire flotter, & peut être même ployer à leur tour ; car vous savez aussi-bien que moi, mon Confrère, que tous tant que nous sommes, ce sont nos sens qui nous gouvernent, & qu'il n'en faut quelquefois pas davantage pour gagner une grande bataille, dont la fumée chasse notre nom à l'immortalité.

peine avez vous eu prononcé cet oracle, que, fidèle au goût du ſiècle qui ſe permet tout aujourd'hui à la faveur de quelques termes vagues & indéfinis, auxquels on ſe réſerve, comme de raiſon, de donner la ſignification qu'on voudra, ſelon les circonſtances ; à peine, dis-je, avez vous eu lâché le mot, que vous l'avez rapidement rayé d'un ſeul coup de plume en y ſubſtituant adroitement celui de *convenance*, qui, de tous les termes de notre langue, eſt le plus complaiſant, & auquel on peut généralement faire dire tout ce que l'on veut ; ſcience ſublime ! mais qui ne ſera jamais la mienne, quoiqu'elle ſoit ſi fort à la mode, & que de petits écrivains bas & mercenaires l'ayent maniée avec tant d'art, ou plutôt d'artifice, contre les Parlemens, & pendant leur diſgrace, au grand ſcandale de tous les honnêtes gens qui avoient entendu parler de logique & de bonne foi dans leur adoleſcence.

Cette juſtice, ajoutez-vous, paroîtroit

bien rigoureuſe aux deux Ordres privilégiés, & le Tiers-État ne la réclame pas. Et qu'importe, après tout, la *rigueur* à un homme qui a un caractère à lui & la juſtice de ſon côté? L'enfer même ne devroit pas lui faire lâcher priſe. Il n'y auroit pas de convenance, dites-vous? Vous venez, ſans vous en être apperçu, de proférer en politique une eſpèce de blaſphême que l'homme immortel qui a le premier dit : *ſalus populi ſuprema lex eſto*, ne vous auroit aſſurément pas paſſé. Il n'y auroit pas de convenance? & cependant vous convenez qu'il y auroit de la juſtice, & par conſéquent de la raiſon, puiſque la juſtice n'eſt autre choſe que la raiſon univerſelle. Seroit-il donc poſſible qu'un Médecin qui eſt cenſé, par ſon genre d'éducation & la pratique de ſon état, avoir plus de vertus & de lumières qu'un autre, pût penſer, comme Tartuffe, qu'il y eût avec le Ciel des accommodemens? Otez du monde la juſtice & la raiſon, qui de tout temps nous ont ſervi de bouſſole & de point de

ralliement contre l'erreur & le vice; permettez-vous ſeulement de vous en écarter tant ſoit peu par des diſtinctions ſubtiles & les moindres modifications : dès-lors vous n'aurez plus rien de certain, vous nagerez à tâtons dans des ténèbres affreuſes; le chaos & tous les déſordres poſſibles s'enſuivront; les plus forts & les plus fins ſeront en guerre éternelle avec les foibles dont ils voudront partager les dépouilles; &, pour me ſervir d'une expreſſion de ce même Peuple que j'aime, & qu'on veut empêcher de rentrer dans une foible partie de ſes droits, ce ſera au plus fort ou au plus fin la poche. Dès-lors, prenez-y garde, mon Confrère, vous-même vous pourriez être tout le premier la triſte victime de votre tortueuſe & ſubtile logique. Du moment qu'éclairés du flambeau de la raiſon, nous avons adopté de bons principes, ne nous en écartons jamais, quelque inconvénient que nous viſſions à les ſuivre, parce qu'il ſuffiroit de ſouffrir ſeulement qu'on les modifiât

modifiât une ſeule fois, même dans des choſes indifférentes, pour qu'on ſe crût bientôt permis de les mettre tout-à-fait à l'écart ; ce qui feroit le dernier des malheurs. D'ailleurs, quel inconvénient trouvez-vous donc tant à prier un homme heureux de rendre à mille malheureux une très-foible & très-petite partie de ce qu'il leur doit ? Mais en vérité, on ne devroit plus permettre à qui que ce fût de parler ni d'écrire, du moment que les grands mots d'Ordre, de Raiſon & de Juſtice auroient une fois été lâchés & convenus, parce que l'on ne peut plus que s'égarer après, ſi peu qu'on s'en écarte.

Vous allez ſûrement me dire qu'en vous bornant à demander l'égalité des ſuffrages, vous n'avez fait que prévenir le vœu de la Nation preſque entière ; mais êtes vous bien sûr de ce que vous dites là ? & connoiſſez vous là-deſſus la façon de penſer des Bourguignons, des Francs-Comtois, des Champenois, des Picards, & de pluſieurs autres ? & ſuffit-

il que quelques Municipalités ſe ſoient expliquées, pour croire avoir le vœu des Provinces entières? Charlemagne & Saint Louis qui tour-à-tour ont voulu rendre au Peuple une partie des droits qu'il avoit perdus; Charlemagne, ſur-tout, prenoit plus de précautions que vous dans des circonſtances moins importantes; car, non content de s'être déjà aſſuré de l'avis des Evêques, Barons & bonnes Villes, il exigeoit encore, pour donner plus de ſanction à la Loi qu'il propoſoit, qu'on envoyât par tout le Royaume, dans chaque territoire, prendre le ſuffrage écrit de chaque individu François, juſqu'au dernier des malheureux, n'eût-il pas un pouce de terre.

Mais je veux encore, pour un moment, que les Municipalités accoutumées au joug, & pour qui la politique & la grande ſcience du Gouvernement ſont tout-à-fait étrangères, ſe ſoient toutes contentées de demander l'égalité des ſuffrages comme une fidelle expreſſion

des ſentimens & des vœux des Peuples dont ils ſont l'organe : c'étoit à vous, qui viviez dans la Capitale, & qui avez, par vos liaiſons, même vos alliances, des relations avec des gens de la Cour ; c'étoit à vous, qui avez en ce genre des lumières bien ſupérieures à tous ces comités de Province ou à ces ſociétés de Marchands de Paris; c'étoit à vous, dis-je, de les détromper, & de répondre autrement à leur confiance. Il eſt des gens qui doivent être continuellement en tutelle. De ce nombre ſont les enfans, qui doivent être ſous celle de leurs parens ; les femmes, ſous celle de leurs maris, & les Peuples, ſous celle des Loix & des Chefs de leur Ordre qui ſont cenſés les connoître ; ſans quoi tous les trois abuſent de leur liberté, & s'en ſervent pour ſe perdre tôt ou tard.

Ne vous ai-je pas vu une fois, vous & vos confrères de Paris, vous récrier contre l'abus vraiment meurtrier & deſtructeur, de laiſſer à chaque individu la

liberté de ſe médicamenter ou de ſe faire médicamenter par un autre encore plus étourdi & plus ignorant que lui ? Combien de fois même ne leur ai-je pas entendu dire que dans ces circonſtances, le Gouvernement devoit ſervir de tuteur au Peuple, toujours mal aviſé en cette partie, & écarter de lui les remèdes dont il ſe ſervoit chaque jour pour ſe détruire, ſour prétexte de meilleure ſanté ou de guériſon? Croyez-vous encore que le père qui laiſſe entre les mains de ſon enfant des armes dont il peut ſe bleſſer, & dont il y a à parier qu'il ſe bleſſera, ſoit bien ſage ? Appliquons la comparaiſon : la liberté qu'a le Peuple de défendre ſes intérêts contre le Clergé & la Nobleſſe eſt du même genre; il y a à parier qu'il s'en ſervira contre lui - même, à moins que les Chefs les plus éclairés & les plus expérimentés de ſon Ordre ne le dirigent dans ſa défenſe. Vous n'auriez donc pas dû ſaiſir au bond ſes premiers mouvemens, pour le conduire, ſous prétexte du

bien commun, dans un labyrinthe d'où il aura toutes les peines du monde à se retirer. Mais, allez vous me dire encore, vu l'ancienneté des préjugés établis, n'est-ce pas avoir assez gagné que d'avoir obtenu l'égalité des suffrages? Une autrefoi nous en demanderons davantage. Oui? Et moi je dis qu'il ne se présentera jamais une occasion comme celle-ci, & que si l'on n'en profite pas, la chose publique court le plus grand danger, sur-tout du côté des mœurs, sans lesquelles il est impossible qu'une Monarchie soit stable & garde long-temps sa première constitution; car n'imaginez pas qu'il ne s'agisse ici que de finances & de subsides: on vous donneroit des milliards, que vous n'en vaudriez pas mieux, si vous n'avez des mœurs. Il est donc question d'une régénération totale, ou de pourvoir au moins, cette fois-ci, aux abus les plus pressans, en gardant toujours la même constitution & conservant les privilèges jusqu'à un certain point.

Et puiſque nous en ſommes ſur les mœurs, croyez-vous que ce ſoit le Tiers-Etat, qui lui-même, n'en aura bientôt plus, qui leur ait donné la première atteinte ? Mais cet article eſt trop chatouilleux pour le moment. Terminons cette longue lettre par deux paſſages de votre Pétition. Vous dites qu'il convient que les deux Ordres privilégiés jouiſſent par-deſſus le Peuple à titre de droit d'aineſſe, des honneurs & des prérogatives attachés à leur naiſſance & à leur état ; ce qui comprend preſque tout, & ne laiſſe pas grand choſe au Tiers-Etat, qui pourroit bien avoir autrefois vendu ſon droit d'aineſſe pour un plat de lentilles : mais vous ſavez bien que quand il y a léſion d'outre moitié du juſte prix, il n'eſt pas défendu de demander quelque petite indemnité. Vous ajoutez plus bas : & vous, Nobleſſe illuſtre dont nous ſommes accoutumés dès le berceau à reſpecter les Membres comme les défenſeurs de la Patrie ; un Lapon qui vous entendroit, croiroit, du pre-

mier abord, qu'il y a des armées de Nobles en France. Ah ! M. Guilliaume ! M. Guilliaume ! Il vous reſte encore quelques aulnes de drap à vendre. Rendons pourtant hommage à qui il appartient.

J'ai été pénétré, comme vous, de la ſageſſe, mais ſur-tout de la conduite généreuſe du Clergé & de la Nobleſſe du Dauphiné envers le Peuple, & je ne l'ai pas moins eté en liſant votre Pétition, qui, je le répète, eſt un chef-d'œuvre d'ordre, de clarté, & même de ſageſſe, juſqu'à un certain point ; mais pardonnez-moi mon ſoupçon que le ſiècle où nous ſommes ſemble juſtifier. Si les Dauphinois, qui ont de tout temps paſſé pour les plus fins politiques de la France, & vous de votre côté, qui êtes Noble & Privilégié comme eux, n'aviez été au-devant des demandes du Peuple que pour l'empêcher d'en faire de plus grandes, & mettre par-là les prétentions des Ordres privilégiés à l'abri de toute recherche ultérieure ! Dans ce cas là, je n'en

profiterai pas moins avec le reſte de mes Concitoyens, de tout ce que vous avez dit de bon & de ſage, les uns & les autres; mais rien ne pourroit m'empêcher de vous dire, avec la franchiſe dont j'ai toute ma vie fait profeſſion: *timeo Danaos & dona ferentes.*

Je ſuis, &c.

Mon cher Confrère,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

D*** D***